

EN BREF

- Le 6 avril, une rencontre a eu lieu entre les services de la DREAL et le SYGESAVE. L'objectif était d'échanger sur la couverture du territoire en matière de stations Vigicruces et d'échelles limnimétriques. Un audit national sur l'ensemble des stations de mesure est actuellement en cours. Ensuite, il conviendra d'étudier les possibilités techniques et les enjeux du bassin versant de la Save pour positionner d'éventuels nouveaux points de mesure (stations et/ou échelles).

- Emma BONZOM, étudiante de Master 1 Géomatique, a rejoint le SYGESAVE mi-mai. Son stage porte sur l'étude de la propagation de l'onde de crue. Elle rendra ses conclusions mi-août.

- La commission géographique du SAGE Neste et Rivières de Gascogne s'est réunie le 17 mai dernier. Après une matinée en salle, le système d'endiguement de Lombez, le point de mesure de qualité de l'eau d'Espaon et le site de recharge sédimentaire à L'Isle-en-Dodon ont été visités.

SOMMAIRE

- Page 2 : Les problématiques liées à l'Ambroisie

Article disponible sur le [site internet](#)

- Page 3 : La gestion des embâcles

Article disponible sur le [site internet](#)

LA PHOTO DU MOIS

L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) a été observé dans les zones humides longeant le Cédât, sur les communes de Bellegarde-Sainte-Marie et Vignaux (31). Chez cet odonate mesurant de 19 à 27 mm, noté quasi-menacé sur la liste rouge de l'UICN¹, le mâle est bleu et noir (photo) et la femelle est verdâtre avec la face dorsale noire.



LE CHIFFRE DU MOIS

272
272 m² : c'est la surface sur laquelle la Renouée du Japon, plante invasive, a été traitée par fauche puis bâchage, en bord de Save à Samatan (32). Cette zone sera suivie sur plusieurs années pour limiter les repousses puis des essences locales seront réimplantées.



AGENDA

(SOUS RESERVE DES CONDITIONS SANITAIRES)

- **7 juin** : Lancement de la campagne d'enlèvement des embâcles sur les secteurs médian et aval du bassin versant

- **9 juin** : Groupe de travail « Sites » pour les Espaces Naturels Sensibles du Gers

- **20 juin** : Lancement de la campagne de traitement de l'abords des ponts sur les secteurs amont et aval du bassin versant

- **30 juin** : Journée d'échanges des techniciens de rivière et structures GEMAPI, organisée par la DDT 31



Le Syndicat de gestion de la Save et de ses affluents



Ambrosie à épis lisse

LES PROBLÉMATIQUES LIÉES A L'AMBROISIE

L'AMBROISIE, QUESACO ?

L'Ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*), l'Ambrosie trifide (*Ambrosia trifida*) et l'Ambrosie à épis lisse (*Ambrosia psilostachya*) sont des **plantes invasives** originaires d'Amérique du nord, introduites en France au cours du XIXème siècle et capables de se développer rapidement dans de nombreux milieux.

LES RISQUES POUR LA SANTE HUMAINE

Le pollen d'ambrosie, émis de fin juillet à début octobre, est très **allergisant**. Quelques grains de pollen par mètre cube d'air suffisent pour provoquer diverses réactions chez les personnes sensibles : rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme, urticaire... Beaucoup d'autres pollens sont allergisants (arbres, graminées, fourragères...), mais le potentiel allergisant de l'ambrosie est un des plus élevé.



Ambrosie à feuilles d'armoise

LES MENACES POUR LE MILIEU AGRICOLE ET L'ENVIRONNEMENT

L'Ambrosie est une **espèce exotique envahissante**. Elle se développe dans les friches, les jachères, les bords de route, les champs où elle peut concurrencer les espèces cultivées. Dans les parcelles agricoles, en raison de son énorme potentiel de dissémination, elle peut notamment entraîner une perte partielle ou totale de rendement, des charges supplémentaires de désherbage et de travail du sol, un déclassement de la récolte, une réfaction du prix ou une dépréciation de la valeur des terres agricoles.



Ambrosie trifide

LES DISPOSITIFS REGLEMENTAIRES DE LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

Dans les départements concernés par la présence d'ambrosie ou susceptible de l'être, le préfet détermine par **arrêté préfectoral** les mesures à mettre en œuvre et leurs modalités d'application. Les collectivités territoriales doivent, elles, désigner **un ou plusieurs référents territoriaux** dont le rôle est de repérer la présence des espèces, de participer à leur surveillance, d'informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre, et de veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures.

COMMENT LUTTER CONTRE L'AMBROISIE ?

Tout propriétaire, locataire, exploitant, gestionnaire, ayant droit ou occupant doit entretenir son terrain en y pratiquant un entretien de nature à **empêcher la prolifération des pieds d'ambrosie**. Pour détruire ou limiter leur développement, plusieurs grands principes de lutte peuvent être appliqués : arrachage manuel (avant la floraison – port de gants fortement conseillé), fauchage et broyage (plusieurs interventions nécessaires pour une bonne efficacité), pâturage (avant la floraison), désherbage thermique, mécanique ou chimique (en dernier recours). Si vous constatez des pieds d'ambrosie hors de vos terrains, vous pouvez le signaler :

- Sur la plateforme interactive : signalement-ambrosie.atlassante.fr
- A l'association FREDON : fredon.fr
- Au référent ambrosie de votre commune.



Ambrosie à épis lisse

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter le site ambrosie-risque.info.

LA GESTION DES EMBÂCLES

QU'EST-CE QU'UN EMBÂCLE ?

Il s'agit d'arbres et/ou de branches qui obstruent partiellement ou totalement la section d'écoulement du lit du cours d'eau.

LA GESTION DES EMBÂCLES

Suivant le type d'embâcle, le contexte, les impacts et les enjeux du secteur, une multitude de situations peut être rencontrée en bord de cours d'eau. Un diagnostic préalable permet donc de déterminer l'action à mener : surveillance, démontage, fixation dans le but de créer des habitats aquatiques, enlèvement pour répondre à l'enjeu sécuritaire. Tous les autres éléments, organiques, plastiques ou minéraux, pouvant obstruer le cours d'eau seront retirés systématiquement et traités en déchetterie. **Pour rappel, l'entretien du cours d'eau et le maintien du bon écoulement de l'eau est un devoir du propriétaire riverain.** Pour les embâcles, il lui incombe de les traiter avec la méthode la plus adaptée. S'il n'est pas en capacité de réaliser les travaux, le SYGESAVE peut se substituer à lui, mais uniquement dans le cadre de l'intérêt général.

LES TYPES D'EMBÂCLES



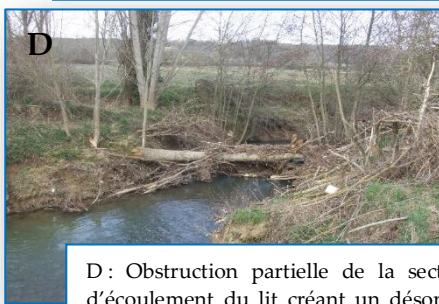
A : Obstruction partielle de la section d'écoulement du lit sans créer de désordre hydraulique et sans créer un piège à embâcle → **Surveillance**



C : Obstruction partielle de la section d'écoulement du lit sans créer de désordre hydraulique mais créant un piège à embâcle → **Surveillance / Si zone à enjeux, retrait ou fixation dans l'année**



B : Obstruction partielle de la section d'écoulement du lit créant un désordre hydraulique mais sans créer un piège à embâcle → **Surveillance / Si zone à enjeux, retrait ou fixation dans l'année**



D : Obstruction partielle de la section d'écoulement du lit créant un désordre hydraulique et créant un piège à embâcle → **Démontage, retrait ou fixation**



E : Obstruction totale de la section d'écoulement du lit créant un désordre hydraulique et créant un piège à embâcle → **Démontage ou retrait urgent**

LA FIXATION POUR LA CREATION D'HABITATS AQUATIQUES

Selon la situation, l'état du cours d'eau et les possibilités d'intervention, la fixation d'un embâcle sur la berge peut être envisagée. A l'aide de pieux et de filins, les arbres et/ou branches seront ancrés en pied de berge. Ainsi, cette opération permettra de recréer des habitats aquatiques sur des zones en déficit. Ces travaux peuvent être réalisés en régie ou par une entreprise selon les situations.

A VOIR, A LIRE, A DECOUVRIR...

- En savoir plus sur les [stations de mesures Vigicrues](#) et la position des [repères de crues](#)
- En savoir plus sur l'Ambrosie : [FREDON Occitanie](#), [Tela-Botanica](#) et le [Centre de Ressources des Espèces Exotiques Envahissantes](#)
- En savoir plus sur la [Renouée du Japon](#)

SUIVEZ-NOUS



Profil [Facebook](#)
Page [Facebook](#)



Page [Instagram](#)



[Site internet](#)

Pour [s'abonner](#) à notre newsletter

Pour se [désabonner](#) de notre newsletter

SYNDICAT DE GESTION DE LA SAVE ET DE SES AFFLUENTS

Secteur amont : Mairie annexe 31230 L'ISLE-EN-DODON - 05 61 94 09 54 / 06 88 76 87 43
Secteur médian : La rente 32130 SAMATAN - 05 62 62 05 68 / 06 80 02 69 02 / 06 45 93 59 01
Secteur aval : Rue du Parc 31530 LEVIGNAC - 05 61 85 83 10 / 06 07 66 92 21